



ESPAGNE

Numéros utiles

Numéros utiles

- ▶ Policia National : 091
- ▶ Policia Urbana : 092
- ▶ Pompiers : 080
- ▶ Samu : 061
- ▶ Pour tous les accidents de la circulation survenus sur l'ensemble du territoire espagnol (hors Catalogne), appeler le Central de trafico à Madrid : (91) 742.12.13

A MADRID :

- ▶ Police / SAMU / Pompiers : 112
- ▶ **Ambassade de France** : (00) 34/ 91 423 89 00 (permanence) - fax : 00 34/91 423 89 01
- ▶ **Consulat général** : (00) 34/ 91 700.78.00 ; Permanence consulaire : (00) 34 / 655 95 44 40 (le week-end)

A CASTELLON :

- ▶ Police locale : (00) 34.964. 35.51.00
- ▶ Garde Civile : (00) 34.964. 22.46.00

A MURCIE :

- ▶ Police locale : (00) 34.968.26.66.00
- ▶ Garde Civile : (00) 34.968. 23.55.95

A CARTHAGENE :

- ▶ Police nationale : (00) 34.968. 50.77.50
- ▶ Police locale : (00) 34.968. 51.51.46
- ▶ Garde Civile : (00) 34.968. 50.11.17

A ALBACETE :

- ▶ Police locale : (00) 34.967. 35.51.00
- ▶ Garde Civile : (00) 34.967. 22.46.00

AUX CANARIES :

- ▶ Numéro commun à tous les services d'urgence aux Canaries: 122

Consuls honoraires :

- ▶ Albacète : agence momentanément fermée
- ▶ Burgos : (00) 34/ 947 20 59 10
- ▶ Leon : (00) 34/ 987 20 61 72
- ▶ Murcie (00) 34.968.22.30.68 fax : (00)34.968.22.30.68, permanence : (00) 34.968.22.30.68

- ▶ Las Palmas De Gran Canaria : (00) 34/ 928 29 23 71
- ▶ Santa Cruz De Tenerife : (00) 34/ 922 23 27 10

A ALICANTE :

- ▶ Police Locale (00) 34.96.514.95.00
- ▶ Garde civile 062
- ▶ **Agence Consulaire** : (00) 34.96.512.5813 ; fax : (00) 34.96.512.5822, permanence : (00)34.96.908.27.90.01

A VALENCE :

- ▶ Police locale : (00) 34.96.352.5478 ou 092 (appel local)
- ▶ Garde Civile : (00) 34.96.317.4460
- ▶ Police nationale : (00) 34.96.353.9539 ou 091 (appel local)
- ▶ **Antenne Consulaire** : (00) 34.96.351.0359 ; fax : (00) 34.96.352.7146 ; permanence : (00) 34.96.677.997.365

A BARCELONE :

- ▶ **Consulat Général** : (00) 34/ 93.270.30.00. Fax: (00) 34/ 93.270.30.49. Permanence consulaire : (00) 34/ 699.300.749
- ▶ Commissariat Principal (00) 34/ 93.290.30.00
- ▶ Police nationale : 091 (localement)
- ▶ Police locale : 092 (localement)
- ▶ Samu/pompiers/urgences : 112 (localement)
- ▶ Mossos d'Esquadra (équivalent, en Catalogne, de la Guardia Civil espagnole) : 088 (localement)

Consuls honoraires :

- ▶ Figueras : (972) 50.81.08 - Fax : (972) 67.03.54 (après-midi) et (972) 25.64.34 (matin)
- ▶ Gérone : (972) 41.18.65
- ▶ Huesca : (974) 22.61.90
- ▶ Ibiza : (971) 30.12.16 (matin) et (971) 34.80.16 (soir)
- ▶ Lerida : (973) 19.71.46
- ▶ Mahon : (971) 35.43.87
- ▶ Palma de Majorque : (971) 73.03.01/02 - Fax : (971) 78.00.99
- ▶ Saragosse : (976) 21.69.17 - Fax : (976) 22.31.88
- ▶ Tarragone : (977) 24.49.77 - Fax : (977) 25.24.32

Pour les accidents de la circulation survenus en Catalogne, appeler les Mossos d'Esquadra : 088 (urgences)

- ▶ Huesca : Comandancia (Guardia Civil) : (974) 21.03.42 - Guardia Civil de trafico : (974) 21.02.52/73.24.50.12
- ▶ Teruel : Comandancia (Guardia Civil) : (978) 60.13.00 - Guardia Civil de trafico : (978) 60.20.55
- ▶ Saragosse : Comandancia (Guardia Civil) : (976) 21.82.69 - Guardia Civil de trafico : (976) 21.71.38
- ▶ Palma de Majorque : Comandancia (Guardia Civil) : (971) 77.41.00 - Guardia Civil de trafico : (971) 46.72.12
- ▶ Ibiza : Comandancia (Guardia Civil) : (971) 30.29.76 - Guardia Civil de trafico : (971) 30.27.61
- ▶ Mahon : Comandancia (Guardia Civil) : (971) 36.58.88 - Guardia Civil de trafico : (971) 36.15.99

A BILBAO :

- ▶ SOS DEIAK, service basque de coordination des urgences : 112
- ▶ **Consulat général** : (00) 34.94.425.51.80; fax: (00) 34.94.423.88.12.
- ▶ Les coordonnées des huit consuls honoraires de la circonscription sont diffusées sur le site du consulat.

A SEVILLE :

- ▶ Police locale 092
- ▶ **Consulat Général** : (00) 34/ 954.29.32.00.
- ▶ Permanence les jours fériés et en fin de semaine au numéro : 630.935.201
- ▶ Antenne de Malaga, Calle Duquesa de Parcent 8 - 29001. Tél.: 95.222.65.90. ou 95.221.48.88. Permanence les jours fériés et en fin de semaine: 630.935.201.

Consuls honoraires :

- ▶ Algérisas : Tél./Fax : 956.68.02.39
- ▶ Almeria : Tél./Fax : 950.25.22.84
- ▶ Badajoz : Tél./Fax : 924.23.48.23
- ▶ Cadix : Tél./Fax : 956.88.97.35 et 956.88.14.81
- ▶ Ceuta : Tél. : 956.52.50.00 Fax. : 956.51.62.57 Tél./Fax (Dom.) : 956.51.74.23
- ▶ Cordoue et Jaen : Tél. : 957.47.30.37 ou 957.48.04.91
- ▶ Grenade : Tél. : 958.52.10.37 ou 958.26.14.47
Fax : 958.52.32.46
- ▶ Huelva : Tél. : 959.52.81.78
Fax : 959.52.80.76
- ▶ Melilla : Tél./Fax : 952.67.77.27, peut être aussi contacté via Nador (Maroc) au Tél. (212) 56 36 20 99

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

▶ La région de Madrid connaît une recrudescence des vols opérés par de faux policiers. Le scénario se déroule toujours à peu près de la même façon : sur les routes / autoroutes autour de la capitale espagnole, une voiture banalisée double le véhicule, le passager avant brandit un badge de police et ordonne un arrêt sur le bas-côté. Sous prétexte de chercher de la drogue, les effets personnels sont fouillés et l'argent et les objets de valeur sont dérobés. Il est recommandé aux voyageurs d'éviter d'emporter avec eux de trop grosses sommes d'argent liquide.

▶ En Catalogne, des cas de vols sur les autoroutes ont été signalés, principalement après des crevaisons provoquées.

▶ Les personnes qui se rendent au Maroc en voiture doivent se montrer très vigilantes sur le trajet du retour, avant de passer la frontière espagnole, en inspectant minutieusement l'intérieur de leur véhicule afin d'éviter d'être impliquées, à leur insu, dans des affaires de transport de clandestins ou de drogue.

▶ **Il est rappelé que, en cas de perte ou vol de documents de voyage (passeport, carte d'identité), la tolérance dont peuvent faire preuve certaines compagnies aériennes en autorisant l'embarquement vers la France d'un ressortissant français sous couvert de la seule déclaration de perte/vol établie par la police espagnole corroborée par celle fournie par les consulats français, n'est pas de règle.** Les compagnies aériennes peuvent, comme le prévoient les instructions de l'O.A.C.I., demander la présentation d'un document de voyage valide délivré par une autorité consulaire française (généralement, un laissez passer consulaire, coût 23 euros).

▶ **Après les attentats du 11 mars 2004** qui ont fait 191 morts et de nombreux blessés dans les gares ferroviaires de Madrid et sa banlieue, les voyageurs sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance.

L'ETA poursuit, durant la période estivale, des attentats contre des sites touristiques espagnols. Début août, 5 attentats sans gravité ont eu lieu sur la côte Atlantique. Le risque est plus élevé lors des fêtes locales.

▶ Avertissement concernant la drogue:

L'Espagne est le lieu de passage obligé par voie terrestre pour le transport de drogue - quasi exclusivement du haschich - en provenance du Maroc. L'importance du trafic a conduit les autorités espagnoles à durcir les peines depuis le nouveau code pénal de 1995. C'est ainsi que la culture, l'élaboration, le trafic, mais aussi la promotion ou la facilitation de la consommation de drogues toxiques, de stupéfiants ou de substances psychotropes, ou leur simple possession, sont punis d'une peine d'emprisonnement de trois à neuf ans et d'une amende du triple de la valeur de la drogue objet du délit.

Les peines sont aggravées en cas de vente à des mineurs ou à des personnes diminuées

psychiquement. Le fait d'appartenir à une organisation même provisoire - pour la justice, cela signifie la simple complicité de deux personnes pour une opération de transport et de revente - entraîne également l'aggravation des peines.

Plus de 200 ressortissants français sont en attente de jugement ou purgent une peine dans les prisons espagnoles pour délit lié à la drogue.

► **Risques de vols sur les routes :**

Etre très vigilant vis-à-vis des personnes apparemment bien intentionnées qui proposent leur aide lors d'une crevaillon : ce sont souvent des voleurs dont les complices ont crevé le pneu quelques instants auparavant.

Sur l'autoroute :

- ne s'arrêter que sur les aires de services.
- ne pas s'arrêter sur la chaussée, même si on vous fait signe. Ne pas se fier à des inconnus. Se renseigner auprès des autorités de la Police.
- se méfier des signaux de la part d'autres usagers pour indiquer certains incidents survenus à votre véhicule, tels que tuyaux d'échappement qui brûlent ou pneus crevés.
- se rappeler que les aires d'arrêt momentanées sont réservées aux arrêts d'urgence. N'y rester que le temps nécessaire.
- lorsque l'on demande de l'aide à partir d'une borne SOS, s'assurer que le véhicule de dépannage qui arrive est bien celui de la société contactée à la suite de l'appel.

A Madrid : Les vols à la tire sont nombreux dans les agglomérations, mais rarement accompagnés de violence. Etre particulièrement vigilant dans les quartiers où sévissent les pickpockets (Callao-Puerta Del Sol, Santa Ana, Parc du Retiro et Musée du Prado, place Colon, aéroports, gares), de même que sur les routes où l'on peut constater la présence de "faux policiers" racketteurs (notamment dans la grande banlieue de Madrid).

Circuler avec les portières des véhicules verrouillées dans les rues du centre ville.

En Andalousie : la petite délinquance est en recrudescence, malgré les renforcements des moyens de la police. Etre vigilant dans les quartiers touristiques (Santa Cruz à Séville).

Au pays Basque : sur l'ensemble du territoire de la communauté autonome Basque, il est conseillé de garer tout véhicule portant des plaques d'immatriculation françaises, surtout la nuit, dans un garage couvert et si possible surveillé. Les parkings publics indiqués par un panneau bleu sont fiables.

En Catalogne : à Barcelone, être vigilant dans les zones les plus touristiques (quartier des Ramblas, Maremagum) et leurs environs, dans lesquels les risques de vols à la tire sont les plus élevés.

► **Risque sismique :**

La province de Murcie est située sur une zone d'activité sismique du fait de la fracture allant du golfe de Cadix aux Pyrénées qui sépare les plaques tectoniques africaine et euro-asiatique. Pour obtenir plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, vous pouvez consulter la fiche réflexe de ce site qui est consacrée à ce sujet rubrique " A savoir ".

Les recommandations de base sont les suivantes:

A l'intérieur :

- s'éloigner des fenêtres, des murs extérieurs, de tout meuble, tableau, luminaire, susceptible de se renverser ;
- s'abriter sous une table solide ou tout meuble résistant ou rester debout sous un encadrement de porte ;

A l'extérieur :

- s'efforcer d'atteindre un espace libre, loin des arbres, poteaux électriques, murs ou bâtiments;
- dans la voiture, s'arrêter au bord de la route et attendre à l'intérieur la fin des secousses.

Dans tous les cas, il faut conserver son calme, suivre les instructions données et attendre les secours, si nécessaire. Tout séisme important est suivi d'une série de secousses secondaires.

Si un tremblement de terre se produisait lors d'un séjour touristique, il est recommandé à nos ressortissants de prendre immédiatement contact avec leurs familles ou leurs proches afin de les

rassurer sur leur sort ou, le cas échéant, en cas de problème de communication avec l'extérieur, avec le consulat de France d'Alicante.

Transports

Depuis le 26 juillet 2004, sont obligatoires sur tous les véhicules (y compris étrangers) circulant en Espagne un gilet fluorescent (à conserver dans l'habitacle de la voiture et non pas dans le coffre) et de deux triangles de signalisation. Le gilet fluorescent devra être utilisé par tout automobiliste amené à quitter son véhicule sur le bord d'une route. Le non respect de cette réglementation est passible d'une amende de 90 euros.

Infrastructure routière

Le réseau routier est bon et les villes principales sont desservies par des autoroutes ou des routes à quatre voies. Les routes à quatre voies, « autovias », sont gratuites, les autoroutes « autopistas » sont payantes. Le site web de la Direction générale des Transports espagnole fournit (en espagnol et en anglais) des informations sur l'état des routes, du trafic, etc. : www.dgt.es

On note néanmoins une recrudescence inquiétante des accidents mortels. Il convient donc de respecter avec beaucoup d'attention les règles de sécurité suivantes :

- ▶ en cas de longs trajets, prévoir des pauses toutes les deux ou trois heures ;
- ▶ respecter strictement les limitations de vitesse (notamment sur les "autovias", routes à quatre voies qui ressemblent aux autoroutes mais qui ne sont pas adaptées à des vitesses de circulation très élevées). La police est très stricte sur le respect des limitations de vitesse : 120 km/h sur autoroute, 100 sur les nationales et 50 en ville ;
- ▶ attacher les ceintures de sécurité à l'avant comme à l'arrière (le port des ceintures à l'arrière est obligatoire en Espagne, comme en France) ;
- ▶ redoubler de vigilance le week-end aux heures de sortie des bars ou des discothèques (nuit, petit matin) ;
- ▶ être prudent sur les routes nationales où la circulation de camions poids lourds est intense ainsi que sur les "trois voies".

En cas d'accident appeler « Central Trafico » : à Madrid : 91.742.12.13 / en Catalogne : 900.12.35.05

L'assistance aux accidentés de la route est le 092.

Il est à noter également qu'une nouvelle législation a durci les règles du code de la route :

- ▶ l'usage de téléphones mobiles est désormais interdit pendant la conduite (sauf à disposer d'un système "mains libres") ;
- ▶ les sanctions pour non respect du code de la route sont sévères : * les amendes sont élevées et les étrangers doivent les régler immédiatement et en espèces. * la mise en fourrière pour mauvais stationnement est systématique. Le montant des amendes à payer est de 84,14 euros. * par ailleurs, une infraction grave peut être sanctionnée par une suspension du permis de conduire de trois mois. * enfin, le dépassement de 50% de la vitesse autorisée est considéré comme une infraction "très grave". Le permis peut être retiré suite à trois infractions "très graves" aux cours des deux dernières années.
- ▶ les véhicules doivent être munis dans le coffre de deux triangles de signalisation à surface réfléchissante. Ces triangles sont destinés à signaler les véhicules immobilisés sur la chaussée et doivent être disposés, le cas échéant, à une distance minimale de 50 mètres à l'avant et à l'arrière du véhicule. La police espagnole n'hésite pas à verbaliser les véhicules qui ne respectent pas cette règle.
- ▶ en cas de vol, il convient de remplir un formulaire auprès de la police locale et prendre contact avec le consulat de France concerné.

A Barcelone : Autobus Eurolines Julia : Calle Viriat (gare de sants) - 93.232.10.92

Iberbus Linebus : Avenida Paralelo, 116 - 93.491.27.70

Réseau ferroviaire

Très bon.

A Barcelone : Renfe (chemins de fer espagnols) :

- ▶ Informations nationales: 902.24.02.02
- ▶ Informations internationales : 93.490.11.22
- ▶ Informations voyageurs : 93.490.02.02/56.37

A Madrid :

- ▶ Informations nationales : 902.24.02.02
- ▶ Informations internationales : 902.24.34.02

Réseau maritime

Liaisons multiquotidiennes par bacs et navires rapides : Malaga/Melilla, Almeria/Melilla, Algeiras/Ceuta (Melilla possède un aéroport, mais pas Ceuta).

Deux fois par semaine: liaison Alicante/Oran (tous les jours en été).

A Barcelone :

- ▶ Transmediterranea - Moll de San Bertran, 3 : 902.45.46.45 / 93.295.91.00

Transport aérien

ABARCELONE:

- ▶ Aéroport de Barcelone : 93.298.38.38 (demander la compagnie)
- ▶ Commissariat de police (aéroport) : 93.297.12.19
- ▶ AIR FRANCE : 93/ 2.14.79.01/14 - à l'aéroport : 93.298.35.85
- ▶ IBERIA : 902.400.500 - à l'aéroport : 93.401.32.82
- ▶ AVIACO : 93.478.24.11
- ▶ AIR EUROPE : 971.17.81.00 - Informations : 902.300.600
- ▶ REGIONAL AIRLINES (Nantes, Bordeaux, Marseille) : 93.318.76

A MADRID :

- ▶ Renseignements Aéroport de Barajas : 902.353.570 ou 913.058.343
- ▶ AIR FRANCE : 91/330.04.40
- ▶ AIR EUROPA : 91/548.98.10

A ALICANTE :

- ▶ IBERIA : 96.568.26.13 AIR ALGERIE : 96.568.28.00
- ▶ LUFTHANSA : 96.514.04.41 AIR ESPANA : 96.568.23.64
- ▶ KLM : 96.528.41.13

A VALENCE :

- ▶ IBERIA : (96) 351.37.39
- ▶ AIR ESPANA : (96) 152.27.37
- ▶ LUFTHANSA : (96) 152.15.03
- ▶ AIR EUROPA : (96) 152.27.37
- ▶ AIR TRUCKS : (96) 152.39.03

A MURCIA :

- ▶ IBERIA : (968) 28.50.99

A MALAGA :

- ▶ AIR FRANCE : (952).24.61.24

A CARTHAGENE :

- ▶ IBERIA : (968) 17.20.45 AIR NOSTRUM : (968) 17.20.09
- ▶ SERVISAIR : (968) 17.20.08

Entrée / Séjour

Les ressortissants français qui souhaitent se rendre au Maroc via l'Espagne doivent être en possession d'un passeport en cours de validité. Faute de pouvoir présenter ce document, les voyageurs sont refoulés à la frontière terrestre (Melilla ou Ceuta) ou réembarqués (à Tanger) à

destination de l'Espagne.

Santé

Eviter de consommer en été des plats à la mayonnaise, quelques cas de salmonellose ayant été signalés.

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

Souscrire une assurance de rapatriement.

Bon réseau d'établissements de soins, y compris pour les urgences.

Les Français sous traitement médical en France (ex : dialyse), qui souhaitent séjourner en Espagne de manière prolongée, devront demander à leur caisse de sécurité sociale française l'autorisation préalable pour suivre leur traitement dans un établissement public espagnol et se munir de l'imprimé E112.

Numéros utiles

- ▶ Urgence (Permanence médicale) : 061
- ▶ à Madrid, numéro d'urgence unique : 112
- ▶ centre de coordination de la protection civile de la GENERALITAT DE CATALUNYA à Barcelone (en cas d'accident) : (93) 485.03.03

Ville de MADRID :

- ▶ Pharmacies de garde : 098
- ▶ Croix rouge : 91 533 05 15 (urgence 91 522 22 22)
- ▶ Principaux hôpitaux publics :
- ▶ Ciudad Sanitaria Doce De Octubre : 91 390 80 00
- ▶ Ciudad Sanitaria La Paz : 91 358 08 51
- ▶ Hôpital La Princesa : 91 520 22 00
- ▶ Hôpital Ramon y Cajal : 91 336 80 00

Province d'ALICANTE :

- ▶ Hôpital General : 96.590.83.00
- ▶ Hôpital Universitaire : 96.590.87.00
- ▶ Croix Rouge : 96.525.25.25
- ▶ Ambulance : 96.514.40.00
- ▶ Centre Antipoison : (96) 562.04.20

Province de VALENCE :

- ▶ Hôpital de La Fe : (96) 386.26.00
- ▶ Clínico Universitario : (96) 386.26.00
- ▶ Arnau De Vilanova : (96) 386.85.00
- ▶ Doctor Peset : (96) 386.25.00
- ▶ Provincial : (96) 386.29.00
- ▶ Croix Rouge : (96) 360.62.11
- ▶ Ambulance (Croix Rouge) : (96) 360.23.66

Province de CASTELLON :

- ▶ Hôpital de Castellon : (964) 21.10.00
- ▶ Croix Rouge : (964) 22.22.22
- ▶ Ambulance : (964) 21.19.04

Province d'ALBACETE :

- ▶ Hôpital d'Albacete : (967) 59.71.00
- ▶ Croix Rouge : (967) 21.90.12
- ▶ Ambulance : (967) 52.07.94

Communauté de MURCIE :

- ▶ Hôpital Général : (968) 25.69.00
- ▶ Hôpital Morales Meseguer : (968) 36.09.00
- ▶ Hôpital Virgen De La Arrixaca : (968) 36.95.00
- ▶ Croix Rouge : (968) 21.77.62
- ▶ Ambulance : (968) 22.22.22

Ville de CARTHAGENE :

- ▶ Hôpital Santa Maria Del Rosell : (968) 5048.00
- ▶ Hôpital Naval Del Mediterraneo : (968) 12.72.00
- ▶ Croix Rouge : (968) 50.27.50
- ▶ Ambulance Martinez : (968) 55.30.97

ANDALOUSIE

Ville de SEVILLE :

- ▶ Policlínico de la Macarena, Avda Dr. Fedriani N° 3, Tél. 954.557.400
- ▶ Hospital Virgen del Rocio, Avda Manuel Siurot S/N, Tél. 954.248.181

Ville de MALAGA :

- ▶ Hospital Carlos Haya, Avda de Carlos Haya, Tél. 952.39.04.00
- ▶ Hospital Clínico Universitario, Campus Teatinos, S/N, Tél. 952.64.94.00

CATALOGNE

Ville de BARCELONE :

- ▶ Hospital general Vall d'Hebron : Tél : 93.274.61.00
- ▶ Hospital clinic i Provincial : Tél : 93.227.54.00
- ▶ Hospital de la Santa Creu I Sant Pau : Tél : 93.291.90.00 / 972.20.27.00
- ▶ Hospital Casa de maternitat : Tél : 93.227.56.00
- ▶ Hospital 2 de Maig : Tél : 93.507.27.00
- ▶ Hospital del Mar : Tél : 93.221.10.10

Ville de L'HOSPITALET DE LLOBREGAT :

- ▶ Hospital Prínceps d'Espanya : Tél : 93.335.70.11

Ville de FIGUERAS :

- ▶ Hospital de Figueras : Tél : 972.50.14.00

Ville de SARAGOSSE :

- ▶ Clínica Montpellier : Tél : 976.76.53.00
- ▶ Clínica Nuestra Señora del Pilar : Tél : 976.27.57.00
- ▶ Grupo hospitalario Quiron S.A. : Tél : 97.67.200.00
- ▶ Hospital clínico universitario Lozano Blesa : Tél : 97.67.657.00
- ▶ Hospital geriátrico San Jorge : Tél : 97.63.005.00
- ▶ Hospital Miguel Servet : Tél : 97.67.655.00
- ▶ Hospital militar de Zaragoza : Tél : 97.65.641.42
- ▶ Hospital real y provincial Nostra Señora de Gracia : Tél : 97.64.400.22
- ▶ Hospital Royo Villanova : Tél : 97.67.426.62
- ▶ Hospital San Juan de Dios : Tél : 97.63.700.08

Ville de HUESCA :

- ▶ Hospital San Jorge : Tél : 974.24.70.00

Ville de TARRAGONA :

- ▶ Hospital de Sant Pau I Santa Tecla : Tél : 977.235.012 / 977.234.942
- ▶ Hospital Mare de Deu de la Salut : Tél : 977.327.14 / 977.237.844
- ▶ Hospital universitari de Tarragona Joan XXIII : Tél : 977.295.800

Ville de GERONE :

- ▶ Hospital universitari de Girona Dr. Josep Trueta : Tél : 972.94.02.00

Ville de LERIDA :

- ▶ Hospital universitari Arnau de Vilanova : Tél : 973.705.246 / 973.248.100

Ville de PALMA DE MAJORQUE :

- ▶ Hospital universitario Son Dureta : Tél : 971.175.000

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Compléments

Législation locale

Le taux d'alcoolémie autorisé est de : 0,5 g/L sur tout le territoire national.

La consommation et, a fortiori, le transport et le commerce de tout stupéfiant sont sévèrement réprimés.

Divers

► **Les contrats de vente de biens immobiliers en multipropriété** ne comprennent pas toujours les clauses de résiliation normalement en vigueur au sein de l'Union européenne. De ce fait, les arrhes versées sont perdues en cas de litige.

► Il convient de noter la recrudescence des **cas d'escroquerie à la location temporaire de logement de vacances par correspondance** dont ont été victimes dernièrement de nombreux touristes, tant dans le sud de l'Espagne qu'en Catalogne, suite à des annonces publiées dans des journaux locaux français.

Une vigilance s'impose sur ce point et il est recommandé de s'assurer du sérieux et des garanties apportées par les organismes proposant ce type de locations.

► L'attention des candidats (en général des étudiants) aux **offres d'emploi de courtiers offertes par les agences immobilières** est appelée sur les problèmes fréquents qu'ils peuvent rencontrer pour ne pas avoir signé de contrats de travail en bonne et due forme (irrégularités au niveau du droit, revenu non garanti, etc.). Il est donc recommandé à nos jeunes ressortissants de ne partir qu'après signature d'un contrat de travail avec l'employeur, de se munir du formulaire de la Sécurité Sociale E 111, ainsi que des moyens financiers nécessaires à leur retour en France.

Office municipal d'information du consommateur de Madrid : 010

La province de Castilla La Mancha a mis en place un numéro gratuit d'assistance aux consommateurs destiné aux touristes étrangers : 900 501 089.

► Les **plaques d'immatriculation des véhicules en "ww"** ne sont valables que sur le territoire français. Les conducteurs de véhicules en "ww" risquent, en Espagne (notamment en Catalogne), une forte amende et se voient dans l'obligation de faire tracter leur véhicule jusqu'à la frontière française.

► "La gota fría": pluies diluviennes en moyenne une fois par décennie sur la côte méditerranéenne. La région d'Alicante bénéficie d'un microclimat. Les précautions d'usage sont à prendre sur les routes enneigées en hiver et détériorées par les grosses chaleurs en été.

► Les chèques français en euros ne sont jamais acceptés sur le territoire espagnol, **se munir d'une carte bleue internationale.**

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.